



Le 13 Avril, 2015

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le Lundi 23 Mars 2015 à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.

Tous les membres étaient présents sauf M. Roland GASPARINI, excusé et ayant donné procuration à Mme Dominique MOSNIER.

M. Sylvain CHARRETON était secrétaire de séance.

Aucune observation formulée sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2015.

Avant de débiter la séance, une minute de silence est observée en la mémoire de Monsieur Bruno JURY, qui s'est fortement impliqué dans la vie de la Commune notamment en tant que Maire de 1983 à 2005 et en la mémoire de Jean-Michel PLASSE, Adjoint à St Romain en Gal, tous deux décédés en Février dernier.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 - BUDGET COMMUNAL**

Mme Elisabeth CELARD, Maire, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal vote par 14 voix pour et 4 abstentions le compte administratif 2014 présenté par Madame Cathy COLEON LAYNAUD, adjoint délégué aux finances. Ce compte fait apparaître un excédent de 2 228 509,87 € en section de fonctionnement et un excédent de 38 523,75 € en section d'investissement.

#### **COMPTE DE GESTION 2014 - BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions, déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'année 2014 n'appelle ni observation, ni réserve.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil, par 15 voix pour et 4 abstentions, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 de 2 228 509,87 € Euros comme suit :

- virement à la section d'investissement de la somme de 33 276,25 € Euros couvrant les crédits de report,
- le solde (2 195 233,62 € Euros) est reporté en fonctionnement.

#### **BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil vote, par 15 voix pour et 4 abstentions, le budget primitif 2015 qui s'équilibre à la somme de 4 035 831,00 € Euros pour la section de fonctionnement, et à la somme de 2 463 035 € Euros pour la section d'investissement.

#### **CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention qui prévoit que ViennAgglo effectue pour le compte de la Commune la dématérialisation des marchés publics et apporte à la Commune l'assistance du service commande publique. Mme le Maire est autorisée à signer la convention avec la communauté d'Agglomération du Pays Viennois,

Mairie de Reventin-Vaugris

85, Rue de la Mairie - 38121 Reventin-Vaugris

Tél. : 04.74.58.80.17 - Fax : 04.74.58.94.42 - E-mail : [mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr](mailto:mairie.reventin-vaugris@wanadoo.fr)

**ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE –  
CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DES SERVICES  
COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à renouveler pour une durée d'un an avec ViennAgglo régissant les conditions techniques et financières de la mise à disposition des agents communaux pour des missions d'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

**REHABILITATION ET REOUVERTURE DES CHEMINS RURAUX DE  
PLUMASSE ET DE MORAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 0,79 € le montant de l'éviction agricole qui sera versée aux exploitants des terrains qui vont être acquis pour permettre la réhabilitation et la réouverture des chemins ruraux de Plumasse et de Moras.

**CONVENTION CNFPT/COMMUNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat entre le CNFPT et la Commune pour définir et préciser les modalités de participation financière de la Commune à certaines formations proposées par le Centre national de la fonction publique territoriale.

Mme le Maire,  
E. CELARD

